

## INFORMATIONS IMPORTANTES

### Assiduité - Retards

#### Assiduité

La présence des étudiants aux cours, TD et TP est **STRICTEMENT OBLIGATOIRE**.

En conséquence, toute absence devra être dûment justifiée.

Les étudiants sont tenus de justifier leur absence **dans un délai de rigueur de 5 jours ouvrés après l'absence (48h pour les alternants)** en envoyant par mail à leur gestionnaire de scolarité, puis en déposant auprès de la Scolarité de la FST les pièces justificatives. **Seul un certificat original est recevable.**

**Au-delà de ce délai, le justificatif ne sera plus pris en compte.**

Le jury de semestre, qui est souverain, pourra décider de tenir compte des absences lors de sa délibération.

#### Retards

Les étudiants arrivant en retard dans un enseignement peuvent être refusés par l'enseignant. Ils sont alors considérés comme étant absents.

### Absences aux examens

#### **Seuls :**

- le certificat médical avec arrêt maladie,
- la convocation à un concours ou permis de conduire (à remettre au moins 3 jours avant l'examen)
- un empêchement indépendant de la volonté de l'étudiant(e) et attesté par la scolarité FST  
**sont considérés comme des justificatifs recevables.**

#### 1- Licence/Master en contrôle continu intégral (CCI) :

- Un étudiant absent à un contrôle/examen **avec un justificatif, doit contacter obligatoirement l'enseignant dans un délai de rigueur de 5 jours ouvrés après l'absence (48h pour les alternants)** afin de convenir des modalités de rattrapage. Si la démarche n'est pas effectuée **ou effectuée après le délai de 5 jours**, il sera affecté ABI (Absence Injustifiée) à ce contrôle.
- Un étudiant absent à un contrôle/examen **sans justificatif** verra sa moyenne calculée sur l'ensemble des coefficients de l'UE. A partir de **2 absences injustifiées** aux épreuves d'une même UE/Ressource, celle-ci sera considérée comme **défaillante**.  
**Toute absence à une épreuve de substitution (justifiée ou non) n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et sera traitée comme une absence injustifiée.**

#### 2- Master en contrôle continu et contrôle intégral dont les M3C prévoient une session 2 :

- Un étudiant absent à un contrôle/examen **avec un justificatif** verra sa moyenne calculée sur l'ensemble des coefficients de l'UE. **L'étudiant passera l'épreuve en 2<sup>ème</sup> session.**
- Un étudiant absent à un contrôle/examen **sans justificatif** obtiendra une note « ABI » (Absence Injustifiée). La formulation ABI entraîne la Défaillance à l'UE, au semestre et à l'année et bloque tout mécanisme de compensation. **L'étudiant passera l'épreuve en 2<sup>ème</sup> session.**

### MASTER : Note au diplôme / Classement

La note finale du Master est la moyenne des 4 semestres ou des 2 semestres de M2 si le M1 n'a pas été effectué à l'UHA

Toutefois, si la promotion compte l'inscription d'étudiants « Ecoles » en double diplôme, la note finale du Master peut être calculée sur les 2 semestres de M2 uniquement, si la moyenne est plus favorable à l'étudiant.